



# RAHIN ET CHÉRIMONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## PROCES-VERBAL du

Conseil Communautaire du 21 mars 2024 à 18h30 à FRAHIER-et-CHATEBIER

---

Nombre délégués titulaires	:	30
Ont pris part aux délibérations	:	28 sauf pour les points 8/9/10 (27)
Date de convocation	:	15 mars 2024

---

### Présents titulaires :

1. Stéphane COLLILIEUX (Champagney)
2. Marie-Claire FAIVRE (Champagney)
3. Christine HOTTINGER (Champagney)
4. Alain IPPONICH (Champagney)
5. Michel JACOBBERGER (Champagney)
6. Roger KIFFER (Champagney)
7. Frédérique LUPFER (Champagney)
8. Béatrice PY (Champagney)
9. Thierry SEGUIN (Champagney)
10. Gilles GROSJEAN (Clairgoutte)
11. Patrick CARDOT (Echavanne)
12. Jean MARCONOT (Errevet)
13. François BRESSON (Frahier-et-Chatebier)
14. Karine FRANCOIS (Frahier-et-Chatebier)
15. Maryse GARNICHET (Frahier-et-Chatebier)
16. Éric BOILLETOT (Plancher-Bas)
17. Marie-Josèphe RABBE (Plancher-Bas)
18. Daniel MEUNIER (Plancher-Les-Mines)
19. Benoît CORNU (Ronchamp)
20. Christophe DEVILLERS (Ronchamp)
21. Sophie DUMONTEIL (Ronchamp)
22. Roland DURUPT (Ronchamp)
23. Pierric TARIN (Ronchamp)

### Délégués absents ayant donné pouvoirs :

1. Vincent SCHIESSEL à Stéphane COLLILIEUX
2. Michel GALMICHE à Daniel MEUNIER
3. Patricia REINGPACH à Éric BOILLETOT
4. Cécile AUBRY à Roland DURUPT
5. Marie-Paule NIGGLI à Sophie DUMONTEIL

### Absents excusés :

1. Michel BORDENET (Plancher-Bas)
2. Luc SENGLER (Plancher-Bas)

### ORDRE DU JOUR

---

1. Intervention du Président du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne,
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2024,
3. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat,
4. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunautaire de Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon,
5. Renouvellement et modification de la convention de rejet des eaux pluviales sur la zone d'activités des Champs May passée avec l'entreprise GESTAMP,
6. Motion de soutien à l'initiative du Département de la Haute-Saône concernant l'aménagement de la RN19 sur la section Vesoul-Lure,
7. Admission de créances éteintes,
8. Approbation des comptes de gestion des différents budgets 2023,
9. Approbation des comptes administratifs des différents budgets 2023,
10. Affectation des résultats des différents budgets 2023,
11. Débat d'Orientations Budgétaires 2024,
12. Attribution d'une aide financière pour l'édition 2024 du Festival des Musicales de Clairgoutte et du Rahin et Chérumont,
13. Attribution d'une aide financière à l'association « Entre les Gouttes » pour l'édition 2024 du Festival de l'Ours,

### ELECTION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Frédérique LUPFER est élue à l'unanimité secrétaire de séance en l'absence de candidat.

## 1. Intervention du Président du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne

---

Monsieur le Président donne la parole à M. Patrick MIESCH, Président du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, qui est venu présenter les modalités et le règlement de collecte mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite aux nombreuses interrogations portant sur les changements apportés.

M. MIESCH rappelle que le SMICTOM dessert 40 000 usagers représentant 20 000 foyers répartis sur 3 communautés de communes sur des départements différents. L'équipe se compose de 11 agents et de prestataires pour la gestion des déchetteries et des collectes. Le SMICTOM répond aux obligations réglementaires et législatives imposées.

La mise en place des biodéchets a été instaurée avec un an d'avance sur la réglementation afin de percevoir 600 000€ d'aide conditionnée sur 3 ans avec l'atteinte des objectifs définis.

M. MIESCH souhaite donner un éclaircissement sur le forfait incitatif qui regroupe les services suivants : bacs d'ordures ménagères, déchetteries, déchets verts, gravas, le plastique, la collecte du tri sélectif aux portes à portes, les biodéchets, ...

La baisse du seuil minimal de levées d'ordures ménagères résiduelles de 12 levées à 9 s'explique par la réponse à la demande de performance pour toucher les aides financières incitatives. Ces aides sont nécessaires à la bonne santé financière du SMICTOM. Le service n'est pas perdant suite à cette baisse du nombre de levées, et la mise en place des biodéchets est un nouveau service qui représente 1 400 000€ d'investissement.

Il indique également que le nombre de passages à la déchetterie est conditionné à 24 passages par an, alors qu'en moyenne 84% des usagers utilisent ce service 8 fois dans l'année. Des subventions sont proposées par le SMICTOM à l'attention des usagers pour l'achat de kits mulching, pour l'achat ou la location d'un broyeur à végétaux, ainsi qu'une subvention de 5 000 € pour les collectivités pour l'achat d'un broyeur. La problématique des déchets verts reste une priorité pour diminuer ces déchets. Le projet de déchetterie à déchets verts à Plancher-Bas représentera un investissement minimum de 300 000 €. La réglementation impose une distance de 15 km ou 15 minutes de trajet, ce qui est le cas pour Plancher-Bas.

Les problématiques liées aux biodéchets sont les mêmes pour tous : la trappe qui ne s'ouvre pas, des sacs laissés par terre ou à côté de la trappe. Pour information, le SMICTOM a recruté un agent pour effectuer le nettoyage des bacs. Le badgeage par la carte de déchetterie ne sert pas à compter le nombre de passages de l'utilisateur, mais le nombre d'ouverture de la trappe pour la gestion des collectes. Les agents du SMICTOM reçoivent tous les jours des doléances à ce sujet.

Les sacs jaunes sont également un sujet qui porte à discussion par rapport au nombre délivré par habitant, la mauvaise utilisation de ceux-ci à des fins autres que le tri sélectif n'étant pas acceptable pour le SMICTOM.

Monsieur le Président remercie M. MIESCH de cette présentation. Il indique qu'en effet, le SMICTOM a instauré la collecte des biodéchets avec un an d'avance en essayant les plaques, mais qu'à l'heure actuelle, beaucoup de collectivités ne savent pas encore comment mettre en place ce service devenu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Mme Marie-Claire FAIVRE partage ce qui a été dit, notamment sur la préservation de notre planète, mais la question actuelle porte sur les dépôts sauvages qui se multiplient sur les communes, entraînant un transfert de charges pour les communes ainsi que pour le Département avec une augmentation de 200 tonnes des déchets par unité technique. Elle rejoint les dires sur les incivilités et les plaintes que reçoivent les secrétaires de mairie, et la majeure partie des problèmes rencontrés par les agents du SMICTOM sont également subis par les agents des mairies. Autre sujet : la gestion des essuie-tout dans les écoles/ périscolaires qui représentent des volumes très importants.

M. MIESCH indique que ce sont des problèmes rencontrés par tout le monde. Au début du marché conclu, cela représentait 2 millions et demi d'euros et actuellement le coût s'élève à 3 millions 100 suite à la hausse de 25% des coûts de traitement. La facture n'a pas augmenté pour autant de 25%. Pour les incivilités, le SMICTOM ne peut rien faire, les dépôts sauvages étant également un sujet sur l'ensemble des communes.

M. Alain IPPONICH indique que le problème vient de l'obligation de toujours trier de plus en plus, et que les gens ont assez de payer.

M. MIESCH répond que si le tri ne se faisait pas, cela représenterait 30% de hausse de la facture sans compter les amendes à payer. C'est le message à faire passer pour tous : les bacs ou sacs récoltés puis refusés au centre de tri pour cause de mélange ou matières non autorisées font l'objet d'un surcoût (transport en supplément et incinération).

Monsieur le Président indique que les usagers souhaiteraient visiter des centres de tri pour découvrir comment se passe la chaîne de traitement et les différentes filières. M. François BRESSON indique que cela se fait déjà.

Au niveau de la communication, M. MIESCH indique qu'il y a eu beaucoup de remarques sur les fascicules de 8 pages distribués. Ce dernier indique que le SMICTOM a répondu aux obligations réglementaires en matière de communication.

M. Roger KIFFER indique qu'il comprend la complexité de cette compétence, mais il souhaite revenir sur la communication faite pour le passage de 12 à 9 levées. Pour exemple dans son foyer il est actuellement à 11 levées. Pour passer à 9 levées, cela va demander des efforts supplémentaires alors même qu'il dispose de moyens pour réduire ses déchets (poules, biodéchets). A partir du moment où la moyenne est de 7, pourquoi restreindre le nombre de levées ? Concernant les déchets verts, la déchetterie de Champagny les acceptant, pourquoi mettre 300 000 € pour le site de Plancher-Bas ?

M. MIESCH explique que c'est une zone à déchets verts qui va être créée à Plancher-Bas, avec un investissement sur le projet pour clôturer le site et y accéder par badge. C'est le seul moyen de maîtriser la filière des déchets verts, les bennes ouvertes engendrant un trop gros volume de déchets verts. Pour recevoir d'autres aides, le SMICTOM doit stopper cette hémorragie grandissante et qui conditionne l'avenir, avec plus de performance en tendant à limiter les apports. Concernant la communication, le schéma type passe par les communautés de communes et le conseil syndical. Au vu des différents modes de communication présents (page internet, Illiwap, Panneau Pocket, réseaux sociaux), M. Roger KIFFER estime que la communication a été très mal réalisée.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Cindy SUIF, agent de la communauté de communes qui a plusieurs interrogations : est-ce possible de réaliser une communication auprès des professionnels concernant les subventions du SMICTOM pour l'achat de kits mulching ou de broyeurs à végétaux ? Pour la gestion des sopalins, ces derniers sont acceptés dans les bacs à biodéchets. Mme Marie-Claire FAIVRE indique que c'est le volume qui pose problème. M. MIESCH répond qu'il est possible d'avoir un bac à biodéchets pour les professionnels ou collectivités.

Mme Marie-Claire FAIVRE demande ce qu'il en est des distributions par exemple pour les sapeurs-pompiers volontaires qui ne sont pas des professionnels mais enregistrés comme tels.

Monsieur le Président répond que toute entité disposant d'un numéro de SIRET est considérée comme professionnel.

M. MIESCH complète en indiquant que tout peut être mis en place, et qu'il faut juste décider qui prend en charge le coût. Les organismes de type pompiers ou gendarmerie disposent déjà d'accès à la déchetterie dans le cadre de leurs missions.

Mme Cindy SUIF demande s'il est possible de revoir la position sur le choix d'utilisation d'un bac jaune à la place des sacs.

M. MIESCH informe qu'un agent effectue la vérification des sacs avant la collecte, et que ce contrôle est plus difficile à réaliser pour les bacs. Il indique que les professionnels peuvent acheter des sacs jaunes au prix de 1,57 € le rouleau de 26. L'utilisation des sacs pour une autre raison reste dans le champ du fonctionnement du service. Monsieur le Président indique que les sacs jaunes sont avant tout des sacs de collectes.

Pour répondre à la question de Mme SUIF, M. MIESCH donne pour information les seuils de rachat des matières : pour les journaux/magazines 200 € la tonne contre 1 000 € la tonne en 2022, et pour le plastique 80 € la tonne contre 240 € la tonne auparavant.

Mme Karine FRANCOIS demande si le fonctionnement pour le broyeur de la CCRC reste le même, à savoir conditionné à la venue de l'agent de la CCRC. Monsieur le Président indique que c'était le choix souhaité à sa mise en place. Mme Karine FRANCOIS demande si le fonctionnement peut être revu en formant un agent de chaque commune.

Monsieur le Président tient à remercier M. Patrick MIESCH pour sa venue et demande si la question sur l'amiante a évolué. De plus, il rappelle que la ressource est accessible sans le passage par la barrière badgée. Et dernière question : qu'en est-il du marquage des sacs jaunes ?

M. MIESCH indique qu'il y a eu des avancées pour le traitement de l'amiante, mais que les coûts sont exorbitants. Pour le marquage des sacs, c'est une question de choix car le marquage se dépendant de l'enregistrement des numéros.

## **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2024,**

---

Le procès-verbal du 13/02/2023 a été envoyé par mail à chaque délégué communautaire le 21 mars 2024.

Monsieur le Président propose de reporter ce point au prochain Conseil Communautaire.

**DECISION : report**

## **3. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat**

---

Le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de la mise en place d'un plan local de l'habitat en partenariat avec l'ANAH et le Département de la Haute-Saône, délégataire des aides à la pierre, visant à promouvoir un parc immobilier économe en énergie et dans l'objectif du développement durable, à développer une offre de logement à loyer maîtrisé pour le locataire et sécurisée pour le propriétaire, et à promouvoir l'attractivité des communes. Plusieurs demandes d'aides relevant de ces catégories et instruites par le cabinet SOLIHA sont proposées au vote du Conseil Communautaire.

En l'absence de dossier, ce point est ajourné.

**DECISION : ajournement**

## **4. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunautaire de Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon**

---

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le nouveau dimensionnement du Syndicat Intercommunautaire de Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO) auquel la Communauté de Communes Rahin et Chérimont adhère depuis l'instauration de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. Il rappelle le partage du territoire intercommunal entre le bassin versant de l'Ognon et celui de l'Allan. Une nouvelle évolution du périmètre du SIBHVO est à approuver avec l'entrée de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour les communes de Belverne, Courmont, Etobon et Saulnot et celle du Triangle Vert pour les communes d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Autrey-les-Cerre, Borey, Bouhans-les-Lure, Cerre-les-Noroy, Colombe-les-Vesoul, Dampvalley-les-Colombe, Lièvens, Mollans, Montjustin-et-Velotte, Noroy-le-Bourg, Pomoy, Vallerols-le-Bois et Villers-le-Sec.

Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité la modification du périmètre du SIBHVO.

**DECISION par 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Roger KIFFER), 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

## **5. Renouvellement et modification de la convention de rejet des eaux pluviales sur la zone d'activités des Champs May passée avec l'entreprise GESTAMP**

---

Monsieur le Président donne la parole à M. David TOURDOT qui rappelle au Conseil Communautaire les délibérations du 14 avril 2008 et celle du 9 juin 2011 portant autorisation à l'entreprise GESTAMP de déverser les eaux pluviales dans les deux bassins de traitement sur la zone

d'activités intercommunale des Champs May à Champagny. La convention arrivant à son terme le 21 mars 2024, un point sur les documents existants a été fait ainsi qu'une visite le 29 février 2024.

La convention doit être modifiée afin d'intégrer les modifications effectuées lors du permis de construire portant agrandissement de Gestamp, modifications qui concernent la surface imperméabilisée de voirie et la surface de toiture supplémentaires ainsi que le rejet d'une nouvelle aire de lavage (chariot élévateur, pièces mécaniques et outils de presse). Ces eaux sont rejetées dans le réseau pluvial et bassin de rétention de la CCRC, après être passées dans le séparateur à hydrocarbure de GESTAMP.

Cette convention permet de statuer sur le suivi analytique et l'entretien de l'ouvrage de GESTAMP avant rejet au réseau d'eaux pluviales. Son existence est stipulée dans l'arrêté ICPE de l'entreprise et validé par la DREAL.

Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification et le renouvellement de la présente convention, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche en vue de sa signature.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

#### 6. Motion de soutien à l'initiative du Département de la Haute-Saône concernant l'aménagement de la RN19 sur la section Vesoul-Lure

Monsieur le Président indique que le projet de motion a été envoyé aux élus. Le dossier transmis par le Département de la Haute-Saône comporte la situation actuelle et le projet d'aménagement de la RN19 sur la section Lure-Vesoul. Ce document comporte également le bilan de la mortalité routière qui représente 63 morts. Outre la sécurisation des communes, le Département met en avant l'intérêt économique de l'aménagement en 2x2 voies. Le dossier complet est présenté à l'assemblée.

M. Pierric TARIN avance l'idée que s'il est demandé de prendre cette motion, c'est qu'aujourd'hui le dossier coince certainement par rapport aux financements. On peut s'interroger sur le budget mis sur la table par le Département au regard des différents débats qui ont eu lieu précédemment, par exemple au SDIS pour les petites communes mais ce n'est pas là le sujet. L'Etat n'est pas au rendez-vous pour financer ce projet, ce dernier ayant d'autres priorités. M. TARIN préférerait que l'Etat mette l'argent sur d'autres sujets comme la santé, l'éducation, ... La principale cause de mortalité étant la vitesse, il y a d'autres moyens pour diminuer ce risque, comme des radars tronçons à chaque entrée, ce qui serait globalement moins coûteux. Ce problème est récurrent sur plusieurs itinéraires sur le département. Il indique qu'il votera contre cette motion. Certains camions forcent des passages, et le tracé a déjà fait l'objet de réservations de terrains agricoles.

M. Alain IPPONICH indique qu'il y a assez de radars sur la liaison Lure/Vesoul, vu qu'il y en a déjà 3.

M. Roger KIFFER demande le coût pour la communauté de communes. Monsieur le Président indique qu'il n'y en a pas. Le but de cette motion est de demander à l'Etat, la Région et le Département de se réunir autour d'une table pour discuter de ce sujet.

Mme Marie-Claire FAIVRE indique que la Présidente de la Région est ouverte à échanger sur le sujet.

M. Roger KIFFER, de façon générale, est d'accord avec la position de M. Pierric TARIN, mais commente en indiquant qu'on n'est pas bon en mobilité car il n'y a pas d'autoroute en Haute-Saône. Il est important d'avoir des liaisons bien faites.

Mme Marie-Josèphe RABBE indique que le problème est la traversée des villages par les camions. La sécurité des piétons est importante et reste un sujet préoccupant.

M. Christophe DEVILLERS indique que le projet est soumis à la demande du Président du Département. Le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont n'est pas concerné directement par le projet. Est-ce que l'ensemble des communautés de communes prennent position sur cette motion ?

Monsieur le Président répond par l'affirmative, l'ensemble de cette motion ayant été soumis aux communautés de communes de la Haute-Saône.

M. Christophe DEVILLERS complète en disant que la communauté de communes va voter cette motion sans y avoir d'intérêt direct, sauf pour Monsieur le Président via son mandat de conseiller départemental sur Lure.

Monsieur le Président répond qu'il y a un intérêt direct pour la communauté de communes par l'intermédiaire de ses usagers et pour les entreprises de notre territoire.

M. Gilles GROSJEAN rappelle le déficit budgétaire de la France, et demande quelle est la probabilité que ce projet se réalise.

M. Pierric TARIN préfère que ces sommes soient investies dans les domaines comme la santé.

Mme Béatrice PY rejoint les dires de M. Pierric TARIN tout en pensant aux habitants de ces communes.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité la prise de cette motion.

**DECISION par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Pierric TARIN), 1 ABSTENTION (M. Gilles GROSJEAN) sur 28 VOTANTS**

M. Christophe DEVILLERS indique qu'il est bon de prendre cette motion, mais qu'elle restera au stade des bonnes intentions quand on apprend que l'Etat doit faire des économies.

## 7. Admission de créances éteintes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'admettre trois créances comme éteintes, suite à des procédures de remise personnelle pour un montant de 112,44 € concernant le budget ordures ménagères pour la première ; un montant de 405,46 € réparti sur le budget OM pour 397,46 € et le budget péri et extrascolaire pour 8 € pour la deuxième, et 28,55 € pour la troisième sur le budget OM.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité l'admission de ces créances comme éteintes.

**DECISION par 26 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Marie-Claire FAIVRE, M. Christophe DEVILLERS), 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

Monsieur le Président laisse la parole à M. Stéphane COLLILIEUX, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

## 8. Approbation des comptes de gestion des différents budgets 2023

M. Stéphane COLLILIEUX – 1er Vice-Président prend la parole et présente les différents comptes de gestion.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Base de Plein Air,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	134 235,09 €	115 429,11 €	249 664,20 €
Dépenses	134 235,09 €	115 429,11 €	249 664,20 €
Résultat de l'exercice			

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Chaufferie,

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
Recettes		36 145,54 €	36 145,54 €
Dépenses		27 102,18 €	27 102,18 €
Résultat de l'exercice		9 043,36 €	9 043,36 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal	12 826,72 €	9 043,36 €	21 870,08 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Ordures Ménagères,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes		1 400 595,58 €	1 400 595,58 €
Dépenses		1 373 688,62 €	1 373 688,62 €
Résultat de l'exercice		26 906,96 €	26 906,96 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal	42 493,57 €	26 906,96 €	69 400,53 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	25 831,86 €	1 205 337,42 €	1 231 169,28 €
Dépenses	18 487,94 €	1 205 337,42 €	1 223 825,36 €
Résultat de l'exercice	7 343,92 €		7 343,92 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal		7 343,92 €	7 343,92 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Zone d'Activités,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	3 764 073,93 €	3 775 885,20 €	7 539 959,13 €
Dépenses	3 856 354,64€	3 817 443,61 €	7 673 798,25 €
Résultat de l'exercice	-92 280,71 €	-41 558,41 €	-133 839,12 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal	-713 024,21 €	-133 839,12 €	-846 863,33 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes		37 648,29 €	37 648,29 €
Dépenses		31 251,99 €	31 251,99 €
Résultat de l'exercice		6 396,30 €	6 396,30 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal	-22 931,61 €	6 396,30 €	-16 535,31 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2023 du budget général.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	968 251,24 €	5 652 829,53 €	6 621 080,77 €
Dépenses	2 062 012,84 €	5 226 296,37 €	7 288 309,21 €
Résultat de l'exercice	-1 093 761,60 €	426 533,16 €	-667 228,44 €
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Résultat d'exécution du budget principal	499 741,59 €	-667 228,44 €	-242 563,24 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité les comptes de gestion des différents budgets 2023 présentés. M. Christophe DEVILLERS précise qu'il s'abstiendra pour tous les votes budgétaires.

Base de Plein Air - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

SPANC - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Général - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

#### 9. Approbation des comptes administratifs des différents budgets 2023

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, présente et propose au Conseil Communautaire :

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Base de Plein Air,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	115 429,11 €	115 429,11 €
Section d'investissement	134 235,09 €	152 235,09 €
Résultat cumulé	249 664,20€	267 664,20 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Chaufferie,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	27 102,18 €	48 972,26 €	21 870,08 €
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	27 102,18€	48 972,2 6€	21 870,08 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	1 373 688,62 €	1 443 089,15 €	69 400,53 €
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	1 373 688,62 €	1 443 089,15 €	69 400,53 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 205 337,42 €	1 205 337,42 €
Section d'investissement	18 487,94 €	25 831,86 €
Résultat cumulé	1 223 825,36 €	1 231 169,28 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Zone d'Activités,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 817 443,61 €	5 594 840,44 €
Section d'investissement	6 388 334,09 €	3 764 073,93 €
Résultat cumulé	10 205 777,70 €	9 358 914,37 €

M. David TOURDOT indique que le transfert de la déchetterie sur le budget Ordures ménagères est en cours d'étude pour cette année ou étalé sur deux ans sans déséquilibrer le budget. C'est une des préconisations de la Cour des Comptes. En recettes, il y aura aussi la vente de la plateforme bois estimée par les domaines à 230 000 € ainsi que les ventes des terrains.

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe SPANC,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	54 183,60 €	37 648,29 €	-16 535,31 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	54 183,60 €	37 648,29 €	-16 535,31 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2023 du budget général.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 226 296,37 €	6 152 571,12 €
Section d'investissement	2 147 589,23 €	1 742 751,24 €
Résultat cumulé	7 373 885,60 €	7 895 322,36 €

En l'absence de remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité les comptes administratifs des différents budgets 2023 présentés.

Base de Plein Air - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

SPANC - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Général - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS

Monsieur le Président est sorti de la salle pour laisser le soin à M. Stéphane COLLILIEUX de procéder aux votes des points 8 à 10.

#### 10. Affectation des résultats des différents budgets 2023

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, présente et propose au Conseil Communautaire :

- que l'excédent cumulé 2023 de la section Exploitation du budget annexe Chaufferie s'élevant à 21 870,08 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Chaufferie 2024,

- que l'excédent cumulé 2023 de la section Exploitation du budget annexe Ordures Ménagères s'élevant à 69 400,53 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Ordures Ménagères 2024,

- que l'excédent cumulé 2023 de la section Investissement du budget annexe Péri et Extra Scolaire s'élevant à 7 343,92 € soit affecté au 001 en recettes d'investissement au budget annexe Péri et Extra Scolaire 2024,
- que l'excédent cumulé 2023 de la section Fonctionnement du budget annexe Zone d'Activités s'élevant à 1 777 396,83 € soit affecté au 002 en recettes de fonctionnement au budget annexe Zone d'Activités 2024,
- que le déficit cumulé 2023 de la section Investissement du budget Zone d'Activités s'élevant à 2 624 260,16 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget annexe Zone d'Activités 2024,
- que le déficit cumulé 2023 de la section Exploitation du budget SPANC s'élevant à 16 535,31 € soit affecté au 002 en dépenses d'exploitation au budget annexe SPANC 2024,
- que l'excédent cumulé 2023 de la section Fonctionnement du budget général s'élevant à 926 274,75 € soit affecté à hauteur de 521 436,76 € au 002 en recettes de fonctionnement et à hauteur de 404 837,99 € au 1068 en recettes d'investissement au budget général 2024,
- que le déficit cumulé 2023 de la section Investissement du budget général s'élevant à 1 168 837,99 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget général 2024, ce déficit étant à minorer d'un solde positif de crédits de report s'élevant à 764 000,00 € sur le seul budget général.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le 1er Vice-Président passe aux votes.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité l'affectation des résultats 2023 des différents budgets présentés.

**Base de Plein Air - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**Chaufferie - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**Ordures Ménagères - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**Péri et Extra Scolaire - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**Zone d'Activités - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**SPANC - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

**Général - DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Christophe DEVILLERS) sur 27 VOTANTS**

#### 11. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation de réalisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires, renforcée avec la mise en place de la loi NOTRe. Dans ce cadre vous seront présentées sous forme de rapport les différentes orientations budgétaires permettant d'éclairer le vote des budgets primitifs 2024 lors de la prochaine séance.

M. David TOURDOT donne lecture du rapport ainsi que M. le Président qui conclut que les années 2021 à 2022 ont vu le redressement des finances de la collectivité, tant de manière naturelle par un ralentissement des investissements que par la recherche de marges de manœuvre en fonctionnement, à la fois parmi les dépenses externes et les reversements info communautaires avec la mise en place du nouveau pacte de gouvernance, financier et fiscal 2021 qui figurait parmi les préconisations émises par la Chambre Régionale des Comptes, et la remise à plat des conventions de mise à disposition de locaux des communes membres à la CCRC dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

La hausse de 70% de l'excédent de fonctionnement du budget général annoncée pour 2023 a été presque atteinte avec +62%, permettant, avec l'importance des restes à réaliser positifs à hauteur totale de 782 000€, d'imputer à nouveau un résultat équivalent aux deux années précédentes en recettes de fonctionnement 2024, et ce malgré la reprise d'un niveau élevé d'investissements réalisés. La cession d'éléments de l'actif de la collectivité permettra de soutenir cette politique d'investissements, couplée à l'optimisation des plans de financement de chaque opération.

Le rapport a été transmis aux élus et projeté en séance.

Mme Maryse GARNICHET demande le coût du projet du terrain synthétique sur le budget général.

M. David TOURDOT indique qu'au prochain conseil on connaîtra la DETR (5 avril) et la Région a remis à jour une nouvelle politique d'intervention.

M. Roger KIFFER demande si l'augmentation des charges salariales aura un impact sur les comptes.

M. David TOURDOT répond que cela correspond principalement aux agents France Services, et que la CCRC reçoit des compensations de l'Etat et de la Poste, ce qui rééquilibre les budgets.

Ce point n'est pas soumis au vote.

#### 12. Attribution d'une aide financière pour l'édition 2024 du Festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'identification du festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont comme événement culturel majeur du territoire intercommunal depuis 2004, engendrant depuis cette date l'apport d'une aide financière, technique et logistique au bénéfice de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine, de l'Environnement et de la Culture de Clairegoutte qui en est l'organisatrice. Son budget prévisionnel s'élève à 23 800 €, avec des concerts à la salle des fêtes et au temple de Clairegoutte, ainsi qu'à l'église de Frahier du 6 au 21 avril. Une subvention d'un montant annuel de 3 500 € est traditionnellement sollicitée.

Monsieur le Président passe au vote.



Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention proportionnelle d'un montant de 3 500 € pour l'organisation de l'édition 2024 de ce festival

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

**13. Attribution d'une aide financière à l'association « Entre les Gouttes » pour l'édition 2024 du Festival de l'Ours**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Festival de l'Ours depuis 2012, événement désormais intégré dans la programmation culturelle intercommunale. Après trois années contraintes aux restrictions sanitaires, un nouveau festival se déroulera les 19 au 21 juillet prochains pour un budget prévisionnel de 31 700 €, toujours sous la houlette de l'association « Entre les Gouttes » et avec une entrée libre pour le public. Comme pour les éditions précédentes, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est sollicitée pour une aide financière à hauteur de 1 500 €.

A la question de Mme Frédérique LUPFER concernant le lieu du festival cette année, il est répondu qu'il se déroulera désormais à Plancher-Bas et que cette information sera vérifiée.

Monsieur le Président, en l'absence de remarque, passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 500 € à l'association « Entre les Gouttes » pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival de l'Ours.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

**Informations diverses**

- M. Thierry SEGUIN indique qu'une commission Services à la Personne /Enfance-Jeunesse se tiendra à la mi-avril suite à la réception du rapport de l'audit réalisé par le cabinet KPMG.

- Mme Marie-Claire FAIVRE demande s'il y a du nouveau concernant les éléments pour une entreprise en difficulté par rapport à ses factures d'énergies.

M. Pierric TARIN indique qu'il assiste à une visio demain à ce sujet.

- M. le Président indique que le prochain bureau se réunira le 27 mars à 18h30.

Monsieur le Président clôt la séance et remercie la mairie de Frahier pour son accueil.

**La séance est levée à 21 heures 08 minutes.**

Procès-verbal approuvé lors de la séance suivante du : 11 avril 2024

Le Président



Le secrétaire de séance

